

Plus loin, on ajoute:

Votre comité est d'avis que la tâche d'assurer la télévision et la transmission intégrales devrait être confiée à un organisme spécial qui serait connu sous le nom de l'Organisation de radiodiffusion de la Chambre des Communes.

Le comité de la Chambre britannique était bien prêt à laisser les radiodiffuseurs décider quelles parties de ce qui leur était fourni ils devaient diffuser. Voici ce qu'il a dit à ce propos:

... les organismes de radiodiffusion sont tenus de présenter les questions politiques avec exactitude, objectivité et impartialité.

Je suis sûr que nos médias s'efforceraient d'agir ainsi. Une question se pose donc ici: La Chambre est-elle prête d'abord à enregistrer ou filmer ses délibérations, puis à préparer les émissions à partir du ruban ou de la pellicule? Si oui, la Chambre se trouverait activement engagée dans la radio-télévision.

J'aimerais, en passant, soulever une autre question, sur laquelle il faudrait se pencher attentivement. Je veux parler des suites qu'entraînerait la diffusion de nos délibérations du point de vue de la responsabilité civile et criminelle parce qu'en réalité ce que nous diffuserions jouit de l'immunité parlementaire. Les députés sans doute bénéficieraient du privilège parlementaire relativement à leurs propos. Mais, selon la loi actuelle, les télédiffuseurs n'en bénéficieraient vraisemblablement pas. Il faudrait peut-être présenter une mesure, comme l'a fait l'Australie, pour accorder aux diffuseurs une immunité qui les mettrait à l'abri de toutes poursuites au sujet de ces émissions.

Je n'ai pas traité de façon particulière de la diffusion des délibérations des comités permanents mais, à mon sens, les mêmes considérations entreraient en ligne de compte. En terminant, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que l'on pense que je m'attache trop aux difficultés. Ce serait, à mon avis, une initiative concrète si nous pouvions trouver un moyen judicieux et généralement acceptable de diffuser à la radio et à la télévision les délibérations de notre assemblée. Lorsque le comité permanent de la procédure et de l'organisation aura traité des délibérations de la Chambre et des comités à la satisfaction des députés, nous pourrions peut-être aborder la question de la diffusion de nos délibérations. On connaîtra alors l'opinion du comité de la Chambre à propos de cette question et les dispositions précises à prendre.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, les propositions relatives à l'utilisation de la télévision et de

[L'hon. M. Macdonald.]

la radio à la Chambre des communes n'ont rien de nouveau au Canada. Les discussions à ce sujet ne se sont certes pas restreintes au Canada. Je suppose que l'on en a déjà examiné sérieusement les avantages et les inconvénients, même si ce n'était pas à la Chambre. C'est donc une excellente chose que d'avoir l'occasion aujourd'hui de peser ensemble le pour et le contre de la question.

Je conviens, tout comme le leader du gouvernement à la Chambre—c'est un plaisir pour moi que d'être de son avis de temps à autre—que l'avènement de la radio ou de la télévision à la Chambre susciterait évidemment des changements au Parlement. Ce serait s'illusionner que de prétendre le contraire.

L'utilisation de tels moyens de diffusion ici amènerait des changements considérables. Nos délibérations d'aujourd'hui doivent tenir compte de ce fait, selon moi, et avant de prendre une décision, nous devons songer à la nature de ces changements et à leurs répercussions sur le Parlement. Quelques-unes de ces répercussions ont déjà fait l'objet de discussions.

Pour ma part, j'ai des réserves à apporter à ce sujet, en tant que représentant à la Chambre des communes, et eu égard à mon confort personnel et au choix des conditions de travail. Je préférerais de beaucoup que nous nous en tenions à la situation actuelle et que l'on ne nous expose pas à la lumière crue des réflecteurs, car c'est ce qui arriverait si on donnait suite à la proposition. Je sais gré aux autres députés de se préoccuper des effets de ces changements sur nous, en tant que travailleurs, en tant que gens accomplissant leur travail quotidien. Je leur sais gré de se préoccuper des répercussions de l'instauration de la télévision ou de la radio sur une chambre comme la nôtre.

Comme le signalait le député de Peace River (M. Baldwin), il y a certainement une grande divergence d'opinion à ce sujet chez les conservateurs progressistes. On pourrait en dire autant, je pense, des membres des autres partis.

● (4.20 p.m.)

C'est de ce point de vue que j'envisage la question et c'est pourquoi je prends part à ce débat. Il importe, je crois, que nous reconnaissions l'influence que possèdent déjà la radio et la télévision sur cette institution. Il est de même tout aussi important, et en fait très urgent, que nous envisagions ce qui pourrait arriver à cette institution si nous continuons dans la voie que nous suivons dans les circonstances actuelles.